C'est avec un immense plaisir que la Fédération Handisport ainsi que leurs dirigeants Sourds accueillent dans cette belle ville rose de Toulouse, tous les judokas, karatékas et taekwendokas Sourds du monde entier pour ce Championnat du Monde des Sourds d'Arts Martiaux.

Cette manifestation revêt un caractère un peu particulier. D'une part, c'est la première fois que la France des Sourds et Toulouse organisent un Championnat du Monde. D'autre part, c'est la première grande manifestation que nous, les Sourds, organisons depuis notre fusion avec la Fédération Française Handisport.

L'autre particularité est que les Arts Martiaux sont une discipline sportive qu'on ne peut comparer à aucune autre. Elle s'appuie sur une philosophie qui requiert des principes de tolérance, d'humilité et de sagesse qui dégagent une impression de sérénité incommensurable. Qui de plus approprié que nous, Sourds, dont la privation de l'ouïe fait de nous, des hommes et des femmes vivant inconsciemment dans le silence sur une planète faite de bruits et de fureur !
Le bonheur, le nirvana.

Revenons sur terre. Je souhaite un grand succès à ce Championnat. Et par là, je tiens à remercier tous les bénévoles du Comité d'Organisation et du Toulouse Sportif Silencieux qui ont contribué à mettre en place les structures d'accueil et d'organisation. Sans oublier la Municipalité de Toulouse et le Conseil Régional ainsi que l'équipe technique de la section Arts Martiaux et les responsables d'Handisport.

Et maintenant …. Que le meilleur gagne !

Isabelle Malaurie
Présidente de la FSSF
Présidente de l'European Deaf Sports Organization (EDSO)

Depuis le 7 mai 2007, la Fédération Sportive des Sourds de France a rejoint la Fédération Française Handisport.

Après Moscou en 2004, notre Comité Régional Midi-Pyrénées a donc l'honneur et le plaisir de co organiser les Championnats du Monde d' Arts Martiaux pour les Sourds, du 22 au 26 mai 2008 à la Maison du Judo de Toulouse ; Toulouse, qualifiée « Ville des Sourds » pour son accessibilité et son utilisation de la langue des signes dans l'enseignement, l'information et les activités culturelles et sportives.

Ce Championnat est un incroyable défi que notre Région va relever, puisque 22 pays répartis sur 4 continents seront représentés.

En souhaitant à tous les participants et leurs encadrements une chaleureuse bienvenue, je remercie Madame la Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, Monsieur le Président de la Fédération Française Handisport, Madame la Présidente de la Fédération Sportive des Sourds de France, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, le Conseil Général de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes du Grand Toulouse, la Ville de Toulouse, la DRDJS Midi-Pyrénées, le Comité Régional Olympique et Sportif, ainsi que les Ligues Midi-Pyrénées de Judo et de Taekwondo pour leur soutien.

J'associe dans ces remerciements les partenaires économiques à l'image de EDF, partenaire des équipes de France, qui soutient nos actions depuis une trentaine d'années, ainsi que toute personne physique ou morale qui, par son engagement, aura contribué à la réussite de la manifestation.

J'espère que la presse et les divers médias assureront une bonne couverture de la compétition. Ainsi seront récompensés les membres du Comité d'Organisation, qu'ils soient de la Fédération Sportive des Sourds de France, du Comité Régional Midi-Pyrénées ou du siège fédéral à Paris, et que je félicite pour leur action.

Bon Championnat à tous.

Guy SORIANO
Président du Comité Régional Handisport
Midi-Pyrénées
Président du Comité d'Organisation

L'EVENEMENT

Du Jeudi 22 Mai au Lundi 26 Mai 2008, le Comité Régional Handisport Midi-Pyrénées, sous l'égide de la Fédération Française Handisport, en collaboration avec la Fédération Sportive des Sourds de France, organise les **13émes Championnats du Monde d'Arts Martiaux pour les Sourds** à Toulouse, à la Maison du Judo.

La compétition se déroulera les **Samedi 24 et Dimanche 25 Mai 2008**. Seront représentées les disciplines suivantes :

- **Judo** (individuels hommes et femmes par catégories de poids, individuels hommes et femmes toutes catégories de poids confondues),
- **Karaté** (individuels hommes et femmes par catégories de poids, individuels hommes et femmes toutes catégories de poids confondues, équipes de nation, katas),
- **Taekwondo** (individuels hommes et femmes par catégories de poids, Poomse).

Les Championnats débuteront par la **Cérémonie d'Ouverture le Vendredi 23 Mai à 18h00, à la Maison du Judo**. Lors de cette cérémonie auront lieu : la présentation des délégations et de leurs hymnes traduites en Langue des Signes Internationale, une représentation de danse folklorique Toulousaine, des démonstrations de Judo, Karaté et Taekwondo, ainsi que de Wushu, sous forme de Katas, autrement dit des enchaînements techniques chorégraphiés.

Ils seront clôturés par une **soirée de Gala le Dimanche 25 Mai** au cours de laquelle des danseuses Brésiliennes et le groupe de théâtre ACTS (théâtre en langue des signes) animeront le repas.

Ces 13èmes Championnats du Monde d'Arts Martiaux pour les Sourds seront marquants de par leur envergure : **plus d'une vingtaine de pays** y participeront, mais également par les **moyens techniques** mis en place : la technologie sera mise au service du sport pour faire tomber les barrières de communication entre personnes sourdes et entendantes (écrans LCD pour traduction en direct en langue des signes, signaux lumineux, personnes formées à la langue des signes spécialement pour ces Championnats,…).

LE POGRAMME

Jeudi 22 mai 2008

Arrivée des délégations, Accréditation et Installation à l'Hôtel.

Vendredi 23 mai 2008

9h30 - 12h30 : Congrès de l'IMAFD et Réunion des Directeurs Techniques ICSD à l'auditorium du CREPS.

Les compétiteurs pourront pendant ce temps s'entraîner à la Maison du Judo si ils le souhaitent.

14h00 - 17h00 : Réunion Technique, Formation des arbitres, Vérifications des Installations Sportives (Maison du Judo).

18h00 : Cérémonie d'ouverture

Samedi 24 mai 2008 : JUDO ET KARATE.

8h00 - 9h00 : Pesée officielle

9h00 - 9h30 : Tirage au sort

9h30 à 12h30 :

JUDO – Compétitions individuelles.

Hommes : -60 ;-90 ; -100 ; +100

Femmes : -48 ;-70 ; -78 ; +78

KARATE – Kata Shirai.

Eliminatoires et Finales.

12h30 : Remise des récompenses.

13h00 - 13h45 : Pause Déjeuner.

14h00 à 18h00 :

JUDO – Compétitions individuelles.

Homme : -66 ;-73 ; -81

Femme : -52 ;-57 ;-63

KARATE – Kumite Shirai.

Eliminatoires et Finales par catégories de poids.

18h00 : Remise des récompenses.

Dimanche 25 mai 2008 : JUDO, TAEKWONDO et KARATE PAR EQUIPES.

8h30 - 9h30 : Inscription pour les Open de Judo et pesée pour le Karaté par équipes.

9h30 - 10h00 : Tirage au sort.

10h30 à 12h00 : Judo Open Femmes et Karaté par équipes.

12h00 : Remise de médailles et diplômes.

12h30 - 13h45 : Pause Déjeuner.

14h00 - 17h00 : Judo Open Hommes et Taekwondo.

17h00 : Remise des récompenses.

18h00 - 19h00 : Cérémonie de Clôture.

20h00 : Banquet

22h00 : Soirée gala

Lundi 26 mai 2008

Départ des délégations.

HISTOIRE DES SOURDS ET DE LA LANGUE DES SIGNES

Victor HUGO - *« Qu'importe la surdité de l'oreille, quand l'esprit entend? La seule surdité, la vraie surdité, la surdité incurable, c'est celle de l'intelligence. »*

Jusqu'au 12ème siècle, les Sourds ne sont pas considérés comme des personnes à part entière: ils ne sont ni éduqués ni instruits, ne disposent pas de leurs biens et sont sous contrôle de tuteurs, et il leur est interdit de se marier. « *Quelqu'un qui ne parle pas ne peut pas raisonner* » (Platon).

Au cours du 18ème siècle verra le jour la première école pour enfants sourds, créée par **Etienne DE FAY**. A cette même période, l'**Abbé DE L'EPEE** enseigne gratuitement le Français aux Sourds dans son école, à l'aide de « signes méthodiques ». Il forme des professeurs venus de toute l'Europe.

Le 19ème siècle verra quant à lui à la fois la mise en place de la LSF en tant que langue d'enseignement en **1825** et son interdiction en **1880** lors du **Congrès de Milan**, au cours duquel s'étaient réunis des professeurs de l'enseignement des Sourds de tous pays, dont un Sourd pour 164 représentants.

Le message de l'interdiction de la Langue des Signes a été transmis de génération en génération, les gestes étant considérés comme une pratique régressive, ce qui a eu pour conséquence grave l'apparition de troubles psychologiques et comportementaux chez les enfants sourds, qui se heurtaient dans la société au mur de la parole pure.

Enfin, **jusque dans les années 1980**, les Sourds ont subi une **« sous-éducation »**, engendrant un niveau de Français très bas, ne laissant guère pour avenir professionnel que celui des métiers manuels. Malgré tout ils s'organisent et militent contre cette interdiction en créant des associations, des journaux, etc.

Au cours du XXe siècle, les médecins et techniciens du son, de l'image et de l'électronique travaillent à la « guérison » de la surdité. Ainsi sont nés les **implants cochléaires**, présentés comme la solution à la surdité, chimère pour de nombreux parents : le Sourd implanté n'en reste pas moins Sourd.

En 1976 le Ministère de la Santé abroge l'interdiction de pratique de la LSF. S'en suivent de nombreuses avancées au niveau associatif et institutionnel.

En 2002, le Ministère de l'Education Nationale reconnaît la LSF comme une langue à part entière et elle peut même être choisie par les élèves comme « langue vivante étrangère » ou comme matière optionnelle au baccalauréat, ainsi qu'aux examens et concours publics.

Enfin, dernière en date, **Loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances**, et la participation à la citoyenneté des Personnes Handicapées laisse présager d'autres avancées, notamment en stipulant la diffusion des informations par des moyens adaptés aux Personnes Handicapées, ce qui laisse espérer une utilisation de la Langue des Signes plus systématique dans tous les domaines.

RATTACHEMENT DE LA FSSF A LA FFH

La FSSF.

La pratique sportive a toujours revêtu une importance particulière chez les Sourds, car valorisante et vecteur d'insertion sociale.

En effet, le sport a été, comme il l'est toujours, le moyen pour les sportifs Sourds de s'insérer dans une société qui les marginalise de par leur appartenance potentielle au modèle du handicap et de l'inadaptation, modèle rejeté par les Sourds qui ne se définissent pas comme « handicapés ».

En 1905 a été créée la Fédération Sportive des Sourds- Muets.

En 1924 se sont tenus à Paris les premiers « Jeux Internationaux Silencieux », l'année même de la création du Comité International des Sports Silencieux par **Eugène Rubens-Alcais**.

La **Fédération Française des Sourds de France** a été créée en Juillet 1918, suite au refus de certaines fédérations de valides de licencier les sportifs sourds, officiellement pour des raisons de sécurité, tout ce à la même époque que l'interdiction de la Langue des Signes.

Depuis sa création, la FSSF a obtenu 2190 licences, dans 88 clubs affiliés regroupant 38 associations et 56 sections sportives. Elle est membre du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et adhérente de l'European Deaf Sport Organisation (EDSO) et de l'International Paralmpic Commmittee for deaf (ICSP).

L'actuelle Présidente de la FSSF est **Isabelle MALAURIE**.

La FFH.

En 1963 est créée la Fédération Sportive des Handicapés Physiques, qui deviendra ensuite la Fédération Française des Sports pour Handicapés Physiques en 1972 pour arriver enfin à l'actuelle **Fédération Française Handisport** créée en 1977 et reconnue d'utilité publique…

La FFH a en son sein 35 000 pratiquants, dont 18 000 licenciés (4235 licences compétitions), répartis dans 700 clubs. Y sont représentés 45 sports, dont 17 sports Paralympiques.

Dirigée par son Président **Gérard MASSON**, la FFH est membre du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et de l'International Paralympic Committee (IPC). Elle bénéficie d'une délégation de pouvoir du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports .

Le rattachement de la FSSF à la FFH.

L'intégration de la FSSF à la FFH a été initiée par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports.

Ce projet, appuyé par une large majorité au sein des deux fédérations, a été lancé en Juillet 2007. Dès lors les pratiquants licenciés à la FSSF ont été invités à se licencier à la FFH. Si le processus d'intégration est validé par la FSSF et la FFH, la FSSF sera dissoute à la fin du mois d'avril 2008.

La FSSF s'étant vue attribuer l'honneur d'organiser ces 13èmes Championnats du Monde d'Arts Martiaux pour les Sourds, c'est tout naturellement que la FFH reprend ce projet.

L'évènement ayant lieu à Toulouse, l'organisation est déléguée au Comité Régional Handisport Midi-Pyrénées, qui possède l'expérience et les compétences nécessaires en la matière.

Le Comité Régional Handisport Midi-Pyrénées est présidé par **Guy SORIANO**.

LES ARTS MARTIAUX

Les Arts Martiaux sont des pratiques physiques à caractère particulier de par leur imprégnation par la philosophie orientale. Un idéogramme est commun aux Arts Martiaux : le « DO » ; la voie du corps, mais aussi et surtout la voie de l'esprit.

Ainsi, chaque pratiquant en Arts Martiaux se doit de respecter un code moral, qui, bien que différant quelque peu selon la discipline, rejoint ces valeurs fondamentales :

Le Courage – *Faire ce qui est juste.*

L'Amitié – *Le plus pur des sentiments humains.*

La Sincérité – *S'exprimer sans déguiser sa pensée.*

La Modestie – *Parler de soi-même sans orgueil.*

L'Honneur – *Etre fidèle à la parole donnée.*

Le Respect – *Sans respect, aucune confiance ne peut naître.*

La Fidélité – *Tenir ses promesses et aller au bout de ses engagements envers autrui et soi-même.*

La Bonté – *La bonté et la bienveillance sont des marques de courage qui dénotent d'une grande humilité. Etre respectueux de son prochain et de la vie.*

La Droiture – *C'est suivre la ligne du devoir sans jamais s'en écarter ; savoir prendre une décision juste, raisonnable et honorable.*

Le Contrôle de soi – *Maîtriser son instinct et ses gestes dans n'importe quelle situation.*

La Politesse – *Le respect d'autrui.*

Suivent les présentations générales des Arts Martiaux représentés lors de ces Championnats du Monde, la pratique de chaque discipline étant la même, ainsi que les règlements, pour les Sourds et les valides.

■ ***LE KARATE.***

空手道

Le **Karaté-Do** est un **art de combat à mains nues.** Il consiste en des techniques offensives et défensives utilisant toutes les parties du corps. Le Do, voie de la connaissance nous enseigne le comportement juste envers son partenaire d'entraînement, mais aussi envers soi-même.

On situe l'origine des toutes premières méthodes de combat il y a à peu près cinq mille ans en Inde. Celles-ci ont été acquises principalement par l'observation des animaux. Ce ne sera qu'au VIème siècle que les techniques de combat seront importées en Chine par le moine Boddidharma et se développeront au monastère de Shaolin-Su.

Le karaté comme il est enseigné de nos jours est la résultante de l'alliance, faite au XVIIIème siècle, de l'art du Te, originaire de l'île d'Okinawa (technique de combat développée suite à l'interdiction des armes durant l'occupation chinoise) et les arts chinois de la boxe de Shaolin, qui est l'art du combat à la main nue.

De nombreuses écoles avec leurs spécificités sont aujourd'hui représentées sur les cinq continents et pratiquées par des millions de personnes dans le monde. On peut relever quatre grandes écoles de Karaté-do : Shotokan, Wadô-Ryu, Shito-Ryu, Gojo-Ryu.

Cependant, il existe de nombreuses écoles de Karaté aux spécificités différentes, qui sont représentées sur les cinq continents et pratiquées par des millions de personnes dans le monde.

■ ***LE JUDO.***

En observant les branches chargées de neige et voyant les plus grosses casser sous le poids de l'agresseur naturel et les plus souples s'en débarrasser en pliant, un moine japonais fit le constat suivant : le souple peut vaincre le fort.

S'inspirant de cette observation et des techniques de combat de deux grandes écoles de Ju-Jitsu Japonaises : Kito-Ryu-Ju-Jitsu (« la chute et l'élévation ») et Yoshin-Ryu-Ju-Jitsu (« coeur de saule »), **Jigoro Kano posa en 1882 les principes fondateurs d'une nouvelle discipline : le Judo, littéralement « voie de la souplesse »**.
C'est sous son impulsion (fondation du Kodokan, voyages en Europe,...) que cet art, respectant à la fois le côté martial et la philosophie ancestrale, connaît un développement important.

Dans l'enseignement de Jigoro Kano, le self-défense reste un élément majeur : outre les projections, les strangulations et les clefs, les Judokas pratiquent également les Atemis (techniques de coups portés aux points vitaux avec les pieds, les poings, les coudes, les genoux et la tête).

L'essor du Judo de compétition fera perdre à cet art martial son caractère de self-défense : les techniques d'Atemi disparaissent pratiquement de l'enseignement, tandis que se développe parallèlement le Karate. Très vite, le Judo sportif prend le pas sur l'Art Martial.

En proposant un développement physique, moral et spirituel, le Judo permet aux judokas de s'épanouir en harmonie avec eux-mêmes et surtout avec les autres.

■ ***LE TAEKWONDO.***

Le **Taekwondo** est de loin l'art martial le plus connu du Pays du Matin Calme (Coree), aussi nommé Pays de l'Hermite. Il a été fortement influencé tant par l'histoire et la culture issue des steppes mongoles que par l'histoire et la culture chinoise.

La Corée a été sous domination tour à tour des dynasties chinoises et sous influence japonaise. Les arts martiaux coréens ont été profondément modifiés par ces influences.

La Corée devenue libre après 1945 souhaite revaloriser sa culture, occultée par l'occupation japonaise. Les arts martiaux refleurissent, diverses écoles réapparaissent sous de nombreux noms, styles ou écoles (Kwans)

Par référence au Taekyon, le mot Taekwondo ou **« La Voie des poings et des pieds »** sera adopté par l'ensemble des maîtres et des experts pour qualifier l'ensemble des styles de combat coréen dans les années 50.

Le Taekwondo, tel que nous le connaissons, est un donc un art martial récent (une cinquantaine d'années) mais il constitue la synthèse de plusieurs arts martiaux dont certains sont très anciens en Corée.

Le Taekwondo se définit comme un art de combat mais marque sa différence dans la recherche permanente d'un équilibre personnel physique et moral : le « Taegeug ». Le but ultime étant de permettre au pratiquant de vivre mieux en harmonie avec son environnement.

►Les disciplines du Taekwondo :

Poomse- *Les formes*

Kiourigi – *Le combat*

Han bon Kiourigi – *Un pas combat*

Ho shin sool – *Le self-défense*

Kiokpa – *La casse*

L'ORGANISATEUR

COMITE REGIONAL HANDISPORT
MIDI-PYRENEES

LE COMITE REGIONAL HANDISPORT MIDI PYRENEES.

HANDISPORT = *SPORT POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP PHYSIQUE, PERSONNES PRESENTANT UNE DEFICIENCE VISUELLE, ET SOURDS ET MALENTENDANTS.*

Le Comité créé le 15 janvier **1976** était présidé par le Docteur Damien SANCHEZ jusqu'en décembre 1996.

Guy SORIANO a pris le relais à la **Présidence** du Comité qui comprend aujourd'hui :

► 63 associations

► 7 Comités Départementaux avec 6 salariés

► 1033 pratiquants dont 12 sportifs de Haut Niveau

► 3 salariés

Le Comité Régional Handisport Midi-Pyrénées est le **garant du bon fonctionnement du sport pour les personnes handicapées physiques, les déficients visuels et les sourds et malentendants dans la région. Il constitue l'organe fédérateur et consultatif de la vie Handisport régionale**. Ses compétences sont multiples et variées mais s'articulent principalement autour de trois types d'actions :

► Tout d'abord le **développement des activités sportives des clubs Handisports de Midi-Pyrénées**. Plus de 45 sports sont proposés en Midi-Pyrénées.

► Ensuite, il contribue à la **formation de l'encadrement administratif et sportif des clubs.**

► Enfin, il facilite la **découverte, l'initiation et le perfectionnement des sportifs handicapés.**

Le Comité découvre de nouveaux sportifs grâce à l'organisation d'événements permettant d'assister à des démonstrations Handisport et/ou permettant de s'initier à diverses pratiques sportives. Notamment par l'organisation le samedi 26 avril 2008 d'une grande journée de démonstrations Handisport sur la Place du Capitole à Toulouse « Handisport en Fête ».

PROPOSITIONS DE PARTENARIAT

OPTION A

CONVENTION : Partenaire de la manifestation

COUT : 3000 €

- Logo sur les affiches.
- Banderoles (à fournir par le partenaire, au moins une semaine avant la compétition).
- Publicité sur les écrans LCD.
- Logo et page complète de publicité sur le programme des Championnats.
- Lien et encart sur le site internet.
- 2 invitations à la soirée de Gala.

OPTION B

CONVENTION : Partenaire de la manifestation

COUT : 2000 €

- Logo sur les affiches.
- Banderoles (à fournir par le partenaire, au moins une semaine avant la compétition).
- Publicité sur les écrans LCD.
- Logo et encart sur le programme des Championnats.

OPTION C

CONVENTION : Partenaire de la manifestation

COUT : 1000 €

- Logo sur les affiches.
- Banderoles (à fournir par le partenaire, au moins une semaine avant la compétition).

Afin d'assurer une bonne gestion de notre organisation, nous demandons à nos partenaires que le versement de l'aide financière ou autre soit effectué pour le 31 Avril 2008.

Les chèques sont à libeller soit à l'ordre de :

- COMITE HANDISPORT MIDI-PYRENEES. Il vous sera établi un reçu sur demande.
- FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT. Il vous sera établi un reçu fiscal donnant droit à des **déductions d'impôts**, comme expliqué ci-après ; le concept de partenariat rejoignant sur ce point celui du don ou du leg.

COMMENT AIDER HANDISPORT ET SES ASSOCIATIONS SPORTIVES AFILIEES.

Depuis le 17 Juin 1983, par décret de la loi du 1er Juillet 1901, la Fédération Française Handisport est reconnue d'utilité publique, elle peut donc recevoir des dons et legs. A ce titre, un particulier ou une entreprise peut donner tout ou partie de ses biens, ou faire des dons et legs à une association, un comité régional ou départemental, ou directement à la Fédération. En contrepartie, celle-ci remettra au généreux donateur un reçu fiscal lui permettra de bénéficier d'avantages fiscaux non négligeables.

Procédure.

En fonction du bénéficiaire choisi par le donateur, la Fédération réaffectera au club, au comité départemental, au comité régional, à l'association, le montant du don déduit de 10 euros de participation aux frais pour la Fédération Française Handisport.

Don et leg pour un particulier.

Si un particulier fait un don d'une somme d'argent ou en nature, il bénéficie d'une réduction d'impôts égale à 66% du don, dans la limite de 20% de son revenu imposable. Au-delà, l'excédent peut être reporté sur les 5 années suivantes.

Par exemple, si un particulier fait un don de 1000 euros dans l'année, la Fédération lui donnera un reçu fiscal du montant versé. La personne joindra ensuite ce reçu à sa déclaration d'impôts ; elle bénéficiera alors d'une déduction fiscale de 660 euros, le coût réel de son versement n'est plus que de 340 euros.

Don et leg pour une entreprise.

Si une entreprise fait un don d'une somme d'argent, elle bénéficie d'une réduction d'impôts égale à 60% du montant de son versement, dans la limite de 5% du chiffre d'affaire brut.

Par exemple, si elle fait un don de 1000 euros dans l'année, la Fédération donne à l'entreprise un reçu fiscal du montant versé, qu'elle joindra à sa déclaration d'impôts. Elle bénéficie alors d'une déduction fiscale de 600 euros, le coût réel de son versement n'est plus que de 400 euros.

Autres types de dons.

La Fédération Française Handisport peut recevoir également de par son statut des legs sous forme de biens mobiliers (portefeuille de valeurs, placements, œuvres d'art, droits d'auteur,…) ou immobiliers (appartements, maisons, terrains,…). Dans tous les cas, il est souhaitable de consulter son notaire : il est votre conseiller et il vous aidera à transmettre votre patrimoine dans les meilleures conditions.

Didier PASSAT, Chargé de Mission Mécénat.